L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

MERCREDI MATIN, 19 OCTOBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT,

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

POUR VICE-PRÉSIDENT.

MARTIN VAN BUREN.

DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.

Pour le District,	J. B. PLAUCHE,
Pour le District,	THOMAS W. SCOTT,
Pour le District,	TRASIMOND LANDRY,
Pour le District,	ALEX. MOUTON,
Pour le District,	GENL. WAL. H. OVERTON.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

ASSEMBLÉE DÉMOCRATIQUE RÉPUBLICAINE.

Les citoyens du 7ème. district qui désirent la réélection d'ANDREW JACKSON comme Président des Etats-Unis, sont invités à se réunir chez M. Harvey Lee, samedi soir, 20 de ce mois, à 6 heures et de concerter l'effet d'adopter des mesures convenables pour l'élection du *ticket* électoral.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 19 octobre.

Notre ville vient d'être le théâtre d'un crime diabolique; il n'a pas dépendu de la volonté de ceux qui en sont auteurs qu'il ne fût entièrement consommé. Mercredi soir, M. Lainés, capitaine de port du Bassin Carondelet, a failli être victime du plus exécrable et du plus lâche assassinat. Pour l'accomplissement des devoirs de sa place, il parcourait le bord du canal dans le moment où le passage d'un peu au-dessous du Bassin était embarrassé par plusieurs goëlettes. Arrivé à peu de distance de la première demi-lune, il s'entend appeler par son nom; il se retourne, et aussitôt un individu qui était caché derrière une pile de briques lui dit, d'une voix altérée, *take that!* et lui tire un coup de pistolet. Ne se sentant pas blessé, il tire son épée et s'élance courageusement sur l'assassin, au-lieu de porte un coup; mais celui-ci préservé par une cuirasse ou par quelque accident fortuit, répond par un second coup de pistolet qui, heureusement, ne produit pas plus d'effet que le premier.

Alors, il s'engage entre l'assassin et sa victime un combat terrible; mais ce dernier en se défendant ayant le malheur de tomber dans un de ces trous occasionnés par les éboulis qui se font en dedans du revêtement du canal, perdit tout l'avantage qu'il allait avoir; et il manqua pas moins de tout son courage et de toute sa force pour résister encore; car assas-in profitant de la position dans laquelle il le voyait le frappait à coups redoublés sur la tête avec la crosse d'un de ses pistolets, pendant qu'un autre scélérat, complice de cet inconduit-à pens, retenait M. Lainés pour l'empêcher de riposter avec son épée.

Monsieur Lainés n'ayant aucun espoir d'être secouru, voyant qu'il allait être égorgé tenta une dernière ressource; il réunit toutes ses forces, saisit par les cheveux son adversaire et le précipite par dessus sa tête dans le canal. Mais pour l'exécution de ce crime si prompt et si lâche, tout était prévu: un canot vint aussitôt au secours de l'assassin et le traversa de l'autre côté où un cheval tout sellé l'attendait: il n'eût qu'à mettre le pied à l'étrier et s'enfuir.

Toutes ces circonstances *prouvent invinciblement* que l'assassinat était prémédité, et que tous les résultats possibles *avaient été cacalés et prévus.* C'est le courage, à sa vigueur et à sa présence d'esprit que M. Lainés doit son salut. Néanmoins, il a reçu des blessures graves dont aucune heureusement est mortelle.

Il y a encore un fait qui est une nouvelle preuve de la préméditation de ce crime et qui pourra conduire à découvrir les auteurs. Un jour ou deux avant le jour où il a été exécuté, un placard affiché en différents endroits aux environs du Bassin invitait "les Français et les Français à l'enterrement du capitaine Lainés pour le lendemain." Les soupçons se portent sur un certain capitaine Lee.

Nous rappelons à nos concitoyens que c'est ce soir, à la bourse, qu'a lieu l'assemblée pour venir au secours des malheureux naufragés du navire la *Trinité.*

Les membres du barreau de la Nouvelle Orléans sont invités à se réunir samedi matin, 20 du courant, à 10 heures, dans la salle des séances de la Cour de District, pour prendre des mesures relatives au décès de leur confrère, le respectable *juge Workman.*

Il y a environ deux ou trois jours que les Clayistes ont tenté de former une assemblée dans la paroisse Jefferson, sous l'enseigne de *la tête de taureau* (bull's head) et le résultat n'a fait triste figure. Après les renseignemens qui nous sont parvenus, l'assemblée a compté jusqu'à trois cents présents du parti clayist, y compris l'hôte. Et chose bon de remarquer que ce jour le temps était fort beau. Les délibérations de cette assemblée n'ont pas encore été publiées dans l'*Argus* ni dans l'*Emporium*! Le samedi précédent, une assemblée de jacksonistes avait eu lieu dans la même paroisse, et les délibérations en ont été publiées dans toutes les feuilles républicaines de la ville; et bien que le temps fût humide et à la pluie, cette salle de l'hôtel Lafayette fut trop petite pour recevoir l'affluence des amis de la bonne cause. En 1827 le parti jacksoniste n'avait pas obtenu dans la paroisse Jefferson de *vingt* voix; et nous nous trompons bien si l'année le *ticket* républicain n'obtient pas une immense majorité. Le *vote* fait des prodiges!

Les républicains *démocratiques*) du septième district, dont nous le voyons par l'annonce d'une assemblée qui figure dans nos colonnes se disposent à prendre des mesures pour assurer le succès du ticket jacksonien. Question: le but de cette assemblée est-il de faire le poids à la grande assemblée républicaine-nationale qui doit se tenir le même jour chez M. Davis!

Le *Washington Globe* du 5 courant, avant de donner les résolutions adoptées il y a quelques temps par les habitants-crériers de cet état pour témoigner leur approbation des mesures prises par M. Gordon pour s'opposer à l'importation du sucre en état de liquifiation, lui paie en ces termes un tribut d'éloges justement mérité:

"C'est avec un vif plaisir, que nous consignons dans nos feuille les éloges honobles donnés à M. Martin Gordon, collecteur du port de la Nelle.-Orléans, par les planteurs de la Louisiane; en même temps qu'il reçoit ce juste tribut de la reconnaissance de ses concitoyens, l'administration confiée à ses soins rend un témoignage non moins honorable et de sa fidélité et de ses talens comme agent du gouvernement. Entre autres faits à sa louange, l'économie, le système d'ensemble, introduits à la Douane par ce zélé administrateur, ont sauvé au trésor plusieurs milliers de piastres pendant son administration.

En donnant à nos lecteurs dans notre numéro d'hier, l'abjuration de *clayisme* de vingt-trois citoyens de la ville de Cuba, dans la partie occidentale de l'état de New-York, *nous avons omis de signaler ce fait* [illegible] son. Ces citoyens ont déclaré explicitement [illegible] en faveur de Jackson de préférence à [illegible] ent voter pour ce dernier en [illegible] dopté par les républicains anti[illegible] s'il est vrai [illegible]

[illegible] de l'*Abeille.*)

[illegible], 12 oct. 1832.

[illegible] ALE.

[illegible] les, ce qu'est [illegible] troque; c'est [illegible] ce qu'autant [illegible] de l'hom[illegible] ganisation [illegible] s a faites [illegible], sur le [illegible] ctitude [illegible] le fruit [illegible] l'histoire, [illegible] n convain[illegible] rigueur il n'y [illegible] ociation ou la [illegible] et de la nature. [illegible] nnaître il acquit [illegible] ra les avantages

velles suivantes de Buenos Ayres et de Montévideo: "Des désordres ont eu lieu à Montévideo, le 3 août; en voici les détails.

Le 5 d'août le bataillon de nègres stationné dans la citadelle et composé d'environ 200 hommes se révolta contre ses officiers et proclama le président Riveira. Les miliciens coururent aux armes et s'emparèrent du fort de San-José. On s'attendait à de grands désordres dans la ville, et l'on fit débarquer environ 100 hommes du sloop anglais *Beagle* et de la goëlette des Etats-Unis l'*Entreprise.* Les consuls étrangers hissèrent leurs couleurs. Les premiers instans ont présenté les symptômes les plus alarmants.

Les mutins demandèrent à être payés, en déclarant qu'à cette condition ils se rallieraient aux troupes du président—tout fut accordé, et ils reçurent 2000£. Ils refusèrent alors de marcher et déclarèrent qu'ils ne se mettraient sous les ordres de celui qui les commandait avant la révolution du 3 juillet, et qu'ils ne reconnaîtraient pas d'autre chef. Les nègres fermèrent les portes de la citadelle, et les miliciens s'emparèrent des avenues de la place. Zufriteyln qui par hazard n'avait pas couché dans la citadelle la nuit où éclata la révolution, réunit 70 hommes de cavalerie en dehors de la citadelle. Il se n'est point commis d'excès,—à l'exception de la mort du major d'artillerie don Julian Alvarez, tué dans la citadelle—On ignore l'auteur de sa mort.

L'insurrection avait été appaisée et la ville était tranquille le 11 août."

LES CLAYISTES DU CIMETIERE.

Satan, du haut des cieux se voyant culbuté,
Mais voulant à tout prix règner; dans son délire
Au fin-fonds des enfers établit son empire.
Par les amis de Clay, Satan est imité;
Dans une feuille de leur clique
Récemment figuraient environ cent votans,
Au dire du *Focus* (a) transfuges mécontens
De l'étendard de notre république
Et devenus de Clay les zélés partisans.
Chacun de s'étonner de la métamorphose
Qu'on attribuait au *veto*... ...
Lorsqu'un censeur, de près examinant la chose,
Sur ces bruyans transports vint mettre le *haro!*
"Pour pénétrer, dit-il, le clayiste mystère,
Allez voir leurs cent noms inscrits au cimetière.

(a) Le *Focus* journal publié à Louisville—L'anecdote que nous avons mise en vers est littéralement tirée d'un numéro de cette feuille, qui publiait comme convertis au clayisme, les noms de cent personnes qui toutes sont mortes.

Correspondance particulière de l'*Abeille.*]

DE NOTRE SITUATION ACTUELLE ET DE NOTRE AVENIR.

A mon très féal ami, M. le président Biddle.

LETTRE 11e.

There's nothing either good or bad, but thinking makes it so.

Il n'y a rien de bon ni de mauvais, que la pensée ne rende tel.

Je vous prie de garder en pensée cette philosophique maxime. C'est une grande erreur de supposer que le genre humain se laisse gouverner par des faits. Il est trop turbulent pour les recueillir. Il n'est pas dirigé non plus par l'amour de cette sorte de vérité qui tient du Quaker, parce qu'elle est trop insipide à son palais. Des fictions plausibles qui chatouillent l'imagination, voilà ce qui compose la monnaie courante du *monde moral. Voyez les conquêtes des prédicants* fanatiques! Voyez l'irritation que produisent dans le congrès de rusés parleurs! Aucun de ces bavards ne connaît l'idée fondamentale du sujet sur lequel il pérore avec tant de volubilité pendant des heures entières. Et par cette raison là même, nul n'excite plus d'applaudissemens. Mais mon discours au comité sur les édifices destinés aux banques, n'est pas fini, et doit rester toujours ainsi, attendu que je l'ai tout oublié sauf quelques fragmens—mais qui peuvent être utiles en ce moment:—

"Par ces raisons, messieurs, je suis décidément opposé à la construction de fastueux édifices décorés d'*ordres ioniques et de colonnes surmontées de chapiteaux à volutes.* Ce style est trop princier pour notre objet. N'allons point parer nos banques comme d'élégants dandies. Faisons qu'elles soient substantielles, bon marché, et utiles. Mais je ne m'opposerais point au *massif ordre dorique, à ses nobles colonnes et ses* simples chapiteaux; je ne veux pas de décorations corinthiennes dans une maison de cette espèce. Ce que je recommande coïncide avec le goût démocratique du peuple; et c'est lui qui forme l'armée des électeurs. Je voudrais le *flatter pour vous assurer son suffrage,* le subjuguer avec une pateline adresse: je veux dire, de l'artifice en guise de simplicité.

"Aucune de vos caryatides qui supportent des galeries ou des fardeaux, ne me convient. C'est l'emblême architectural d'une caste d'esclaves; et "si nous ne l'avons pas il nous faut affecter la vertu." Notre politique n'est pas de frapper par la splendeur, mais de gagner par l'art de l'affabilité.

"Pour les Branches, je louerais de bonnes et sûres maisons plutôt que de bâtir. Il leur faudrait des chasses intérieures, de la grandeur d'une petite maison de campagne ou de l'échoppe d'un savetier, pour y loger les objets de prix et les livres. En outre, il faudrait qu'elles fussent construites sur des roues comme les pompes à incendie—maniables en cas de feu, d'inondation ou d'insurrection: maniables aussi pour les cas où nous rencontrerions de mauvais voisins.

"C'est pourquoi, messieurs, je pense qu'un solide beffroi, avec un tocsin ou cloche d'alarme, nous conviendrait beaucoup mieux que ces dômes et coupoles si vantés. Je suis pour la sécurité. Nous *ignorons* ce qui peut advenir...

"Donnons ensuite tous nos soins et toutes nos affections aux *caveaux.* Les caveaux, messieurs, sont mon *alpha* et mon *omega*; je suis pour les complexes, bâtis sur le plan de la voute la plus durable. De massifs et *indestructibles coffres* à argent, pourvus de *trois clés* différentes pour chaque serrure nous sont importants aussi. Nous en pouvons laisser vide la plus grande partie; mais en en surveillant les clés avec une vigilance sacrée le public croira qu'ils sont pleins d'espèces."

Je ne me rappelle plus rien. Si mon conseil eût été suivi, aucun rusé matois n'eut lorgnénos caveaux et nos livres. Toutefois, scrutons son quatrième et dernier chef d'accusation:

Il prétend que la somme de $551,292. 05, portée au rapport comme "fonds d'amortissement pour l'extinction des frais de construction des maisons de banque," n'existe pas; que le bonus et la prime furent payés l'année dernière; qu'*alors* seulement, à la veille de l'investigation, furent *entrées* les $120,000 annuelles, mises de côté pour cet objet: et que, d'abord, on n'avait eu en vue que *tout au plus 40 pour cent* de ces frais. Que conséquemment le rapport de M. Biddle ne peut être vrai! Que "le fonds pour les édifices" parut pour la première fois en mars dernier, comme on peut le voir en examinant le compte "des billets à recevoir." pages 506 et 507, dans lequel la ligne ci dessus fut introduite (comme il veut le dire) clandestinement et frauduleusement!—Que ce compte étant controuvé, les rapports mensuels faits à la trésorerie sont fallacieux. Et il invite M. M Lane à s'informer sur les lieux.

Je sais, monsieur, que vous *êtes incapable d'une* pareille erreur. En révisant les livres, vous avez pu trouver dans le compte des dépenses une omission que vous avez alors réparée, et le sot croit que c'est là une entrée fallacieuse. Qu'importe au public où à la trésorerie comment nous employons notre argent si, dans un endroit ou dans l'autre, le total est porté: que ce soit pour ce que l'on voudra? J'espère que pour avoir osé dire que cette entrée "était le moyen le plus plausible de couvrir la transaction," vous le poursuivrez comme méchant et libelliste. Et puis, pour rendre plus croyable cette indigne calomnie il la publie, toute-fois sans y mettre son nom, dans un journal *qui est à la porte même, à Philadelphie!* Cela peut faire mal si vous ne le punissez; car les gens diront, [illegible]tion est faite sur le terrain: pourquoi ne [illegible]" Je songerai bientôt au pamphlet. [illegible]rde à nos fonds, nos livres et publics.

Q.

(a) Le *Courrier des Etats Unis* a rapporté dans quelques uns de ses numéros les doctrines de l'ecclectisme dont M. Cousin, professeur de belles-lettres à la faculté de Paris et membre du conseil royal de l'instruction publique, est l'apôtre. L'éloquence du doctrinaire n'ayant pu trouver des disciples kantistes en Amerique, la sollicitude du *Courrier* s'est amortie. Dans cet état des choses *le Censeur Philosophique,* journal publié à Paris jusqu'au jour du décès de l'ecclectisme par l'abbé de L'Hoste et dont la tâche était d'attaquer pas à pas la nouvelle secte, de concert avec le St. Simonisme, ne s'est pas propagé au delà de la France.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

SMYRNE, 5 juillet.

Halil-pacha, amiral de la flotte impériale, a jeté l'ancre devant cette ville, et ce n'est qu'après plusieurs jours qu'il a fait voile pour Rhodes. Pendant qu'il était à Mitlène, Halil-Pacha avait fait issir à bord un ayan connu par ses grandes richesses, et sans forme de procès, il l'a fait décapiter. Ce fait a produit d'autant plus de sensation qu'il est en contradiction avec les principes récemment émis par la Porte, car personne ne connaissait l'ombre d'un crime que l'on pût imputer à ce malheureux. On désire vivement connaître par le *Moniteur ottoman* la cause de cette violence, et si le journal officiel se tait sur ce point, on conclura, comme on le pense déjà, que le seul mot d'ordre de l'ayan a été le désir de s'approprier ses grandes richesses.

(*Gazette universelle d'Augsbourg.*)

FRANCE.

Des lettres de *Beirout,* du 27 juin, donnent des détails plus étendus sur les derniers événemens de Syrie. Elles disent, au sujet de l'occupation de Damas, qu'Ibrahim-Pacha avait un fort parti parmi la population de cette ville, ce qui a été cause des égards que le vainqueur a eus pour elle. Ibrahim Pacha n'a écarté qu'une partie des fonctionnaires, et encore en leur conservant leurs appointemens. Il les a remplacés par des hommes qui lui sont tout dévoués. Les fêtes publiques par lesquelles la ville a célébré sa délivrance de la domination turque ont duré trois jours, et les habitans y ont pris la part la plus active. Toute la garnison de Damas s'est remiue aux Egyptiens, et a déclaré vouloir servir dans leurs rangs. Le 16 juin, Ibrahim-Pacha, ayant reçu des renforts considérables, s'est porté à la rencontre de l'armée impériale. On dit qu'il en a rencontré une forte division à Cham, et qu'après un *court combat où beaucoup de soldats ont* passé de son côté, il l'a mise en complète déroute. On attend dans le camp égyptien le shérif de la Mecque, qui vient d'Alexandrie. Les bruits les plus divers courent sur le but de ce voyage.

REVUE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS.

Fatale révélation.—Un fabricant de bas du département de la Somme, Thomas Cateloi, comparaissait le 15 de ce mois devant la cour d'assises d'Amiens, sous l'accusation d'avoir, dans la nuit du 19 au 20 février dernier, assassiné sa femme qu'il avait épousée *en secondes noces,* et avec laquelle il faisait fort mauvais ménage.

Cette malheureuse, disparue depuis le 19 au soir, avait été retrouvée, le 22 au matin, dans un trou à tourbes, situé derrière la maison qu'elle habitait avec *son mari. L'accusé soutenait que cette femme,* d'un caractère mélancolique et sombre avait plusieurs fois dit qu'elle ferait un coup de sa tête, et qu'il était possible qu'elle eût réalisé cette menace, et fini ses jours par un suicide.

Quatorze témoins avaient déjà été entendus, lorsque le témoin Hordé vint déclarer que le 25 juin dernier le nommé Bourse lui avait fait des révélations et lui avait dit: "Ah! si je voulais parler, j'en saurais à moi seul plus que tous les autres; j'étais couché dans les joncs à trente pas du *trou à tourbes: j'ai entendu* une voix qui disait: il était tems d'arriver; elle est si lourde que je l'aurais laissé tomber." Un autre témoin, présent à cette conversation, a entendu à peu près les mêmes paroles, et les répète à l'audience.

Bourse est introduit. Après avoir prêté serment, il s'écrie: "Je n'ai rien à dire: je n'ai rien vu, je n'ai rien entendu." Hordé, rappelé, redit ce que Bourse lui a confié le 25 juin; celui-ci, tremblant, agité, continue de s'écrier: "Je n'ai rien vu, je n'ai rien entendu." M. le président, après l'avoir long-tems pressé de ne rien dissimuler, lui donne lecture des articles de la loi relatifs au faux témoignage, et ordonne à deux gendarmes de veiller sur le témoin. L'audience est suspendue.

Bourse, gardé à vue, ne tarde pas à éprouver une attaque de nerfs assez violente, et demande à parler au président; il se jette à ses pieds.... *Mes enfans, mes pauvres enfans,* s'écrie t-il, *ils me tueront! ils me tueront!* M. le président et M. le préfet présens à l'audience, lui promettent protection et sécurité. Lorsqu'il est un peu remis de son émotion, on le fait revenir; tous ses membres sont encore agités par un tremblement convulsif. Enfin, d'une voix assez ferme, il déclare qu'*étant couché* et endormi à vingt pas du trou à tourbes, il a été réveillé par le bruit d'un corps tombant dans l'eau, il a écouté et a entendu dire: *Elle était si lourde que je l'aurais laissée là....* Il a reconnu la voix, Thomas Cateloi, accusé, et Joseph Cateloi, l'un de ses frères. Le lendemain, Joseph lui a dit qu'il serait coupé en morceaux s'il disait quelque chose.

Sur la réquisition du ministère public, Joseph Cateloi, contre lequel une instruction avait été commencée et abandonnée, et qui se trouvait au milieu du public à l'audience, est arrêté et amené dans l'enceinte: son visage est parfaitement calme; l'accusé Thomas conserve la même impassibilité.

Le ministère public demande le renvoi de l'affaire à la session prochaine; Me. Couture, pour son client, déclare ne pouvoir s'y opposer. Le renvoi est ordonné.

On se fait difficilement une idée de l'impression profonde que cet incident a produite sur tout l'auditoire. (*Le Voleur.*)

☞ Nous sommes autorisés à offrir les paris suivants:

$200 que JACKSON aura l'Etat;
200 qu'il aura 100 voix de majorité;
200 qu'il aura 200 voix de majorité;
200 qu'il aura 300 voix de majorité;
200 qu'il aura 400 voix de majorité;
200 qu'il aura 500 voix de majorité;
200 qu'il aura 600 voix de majority;
200 qu'il aura 700 voix de majorité;

ET DE PLUS, $500

qu'il aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

M. BAYON.

Les clayistes anti-maçons ont exalté et chanté au-delà de toute mesure le résultat des élections des districts de Philadelphie—Tous les Grecs n'habitent pas Corinthe.—Philadelphie n'est pas la Pennsylvanie—et pour affermir mon opinion sur ce point, j'offre de parier **SIX CENTS PIASTRES,** que le vote électoral de la Pennsylvanie sera donné à Andrew Jackson.—L'argent sera déposé entre les mains de tout *gentleman* qui pourra convenir aux deux parties.

UN YANKEE.

P. S. L'argent sera prêt, en s'adressant au bureau de l'*Abeille.*

DÉCÉDÉ hier à midi précis, M. CHARLES CAMPIGNY, ancien artiste du Théâtre d'Orléans. Il a succombé après quelques jours d'une maladie pénible, qu'il a supportée avec courage et résignation. Ses amis, et particulièrement les F.·. M.·. et les artistes dramatiques sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu ce matin, à 9 heures précises. Son corps est exposé chez lui, encoignure des rues St. Joseph et Magasins.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Goël. Bonita, Taylor, Tampico. Tuyes & Co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque *Porpoise,* de la Passe sud-ouest avec les navires Illinois et Chandler-Price. Il y avait un navire et un brick en dehors.

Bateau de remorque Pocahontas, Hubble, des Passes, avec le navire Hanover, les bricks George Ryan et *Hunter.*

Navire paquebot Illinois, Bunker, de New-York, avec un chargement complet.

Navire Chandler-Price, Mathieu, Philadelphie, do.
Navire paquebot Hanover, Mansfield, New-York do.
Brick George Ryan, Bangs, Boston, do.
Brick Hunter, Fensley, de la Havane, do.
Bateau à vapeur Talma, Hardwick, du Fort-Adams.
Bateau à vapeur Waverley, Myers, des Natchez, avec un chalan à la remorque.
Bateau à vapeur Feliciana, Barrett, de Vicksburg, avec du coton.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
19 oct J. MAGER.

LE soussigné ayant trouvé un billet à ordre de quatre cent soixante et quinze piastres, la personne qui l'a perdu peut le réclamer à son domicile, encoignure des rues Royale et Orléans.
19 oct JULES DUMAS.

EN débarquement du navire Nashville de New York, et à vendre par les soussignés; une caisse bas de soie noire (ayant droit au Drawback) 1 do. bas de coton bleue, brodée, 1 do. voile et schall en dentelle, blanche et noire; 1 do. mouchoir de Popeline; et en magasin reçu par des arrivages antérieurs, 8 caisses de soie à coudre, fortes couleur, assorties pour le Mexique, (ayant droit au drawback) 4 caisses bas de soie blancs, patentés, 2 do. unis ou brodée.
P. E. & O. SORBE,
19 oct rue royale, No. 118.

RECU par le navire Nashville et autres bâtimens arrivés du nord, 28 barils huile de lin hollandaise; 36 cheminées à la Franklin, à 9 plaques, de différentes grandeurs; quelques barils de résine clarifiée; 3 boucauds de poile à plâtrer; 10 boites de tamis en fil d'archal et fil de fer, numéros et grandeurs assortis.
F. PASCAL,
rue de la Levée, No. 55.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 29 octobre, à 4 heures de l'après midi, au bureau du Marshal, rue St. Anne, diverses marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.
19 oct L. DAUNOY, marshal.

Duraud et Usseraux vs. J. Lansallade.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi, 30 octobre, à 4 heures de l'après midi, diverses marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci dessus.
19 oct L. DAUNOY, marshal.

$5 DE RÉCOMPENSE.

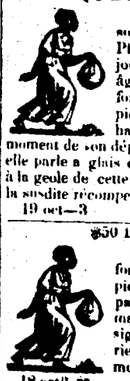

PARTIE marronne de chez le soussigné, encoignure des rues St. Philippe et Trémé, depuis environ 15 jours, la négresse nommée HIDAY, âgée d'environ 22 ans, d'une assez forte constitution, taille d'environ 5 pieds, ayant une hanche un peu plus haute que l'autre; elle était vêtue au moment de son départ d'une robe de cotonnade bleue; elle parle anglais et français. Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou chez le soussigné, recevra la susdite récompense.
19 oct—3 PIERRE FONNAMY.

$50 DE RECOMPENSE.

S'est absenté du soussigné la grifonne nommée KITTY, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très maigre; elle a de grands yeux, et un signe assez marquant à la lèvre inférieure, elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.
18 oct H. H. ALPUENTE.

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir, Le Négrier, aventures de mer par Edouard Corbière, Madelaine, par Paul de Kock, 4 vol., Scène de la vie privée, par M. de Balzac, 4 volumes, Les cent contes drolatiques, do. 1 vol. Indiana, par G. Sand, auteur du Rose et Blanche.
E. JOHNS & Co,
18 oct rue de Chartres, No. 113

UNE personne arrivant de France, offre ses services en qualité de maître de chai; la connaissance parfaite qu'elle a des soins à donner aux vins et de leurs qualités, lui ont valu de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille.

Une autre personne s'offre également pour le service d'une buvette. Elle possède de bonnes recommandations. S'adresser comme ci-dessus.
18 oct—3.

AVIS AUX MARCHANDS.—Un jeune homme habitué à vendre dans un magasin, depuis plusieurs années, et ayant été employé au nord dans cette capacité, offre ses services, et espère satisfaire celui qui l'emploierait. Il peut donner de bonnes recommandations, et se contenterait de faibles appointement. S'adresser par écrit, à l'adresse de J. F. A, au bureau de cette feuille. 18 oct—6

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre à leur établissement au bassin Carondelet, bois de charpente, do. de pin pour bateaux à vapeur, do. de chauffage, charbon, sable, coquilles, brai, goudron, chaux, &c.
18 oct C. GUESNARD & ALPUENTE.

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la goëlette Pomone, sont priées de faire connaître le montant de leur réclamations sous le plus bref délai.
C. GUESNARD & ALPUENTE.
18 août au bassin Carondelet.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—17 octobre 1832.—[No. 6538.]—*Jackson Oliver contre ses créanciers.*—La cour ayant accepté la cession des biens du débiteur, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu au bureau de H. Pédescleaux, notaire public, le lundi 29 d'octobre courant, pour délibérer sur les affaires du dit débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses propriétés. Par ordre de la Cour.
18 oct—3 F. BUISSON, dep. greffier.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fond de *cabaret* et *café* situé au bayou St. Jean, dans la maison appartenant à Mr. Jean Laurouet, la situation est avantageuse pour le commerce, la personne ne veut s'en défaire que parceque ses affaires l'appellent en ville. S'adresser pour les conditions, rue Conti, vis à-vis l'Hôtel Richardson, 15 oct—15

POUR VICKSBURG,

Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu FELICIANA, capitaine Barret, est maintenant prêt à recevoir un chargement, en face de la rue Poydras, et partira positivement jeudi, 25 du courant, à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON,
19 oct Rue du Canal, No 77.

POUR MANCHESTER (YAZOO.)

Vicksburgh, Grand-Gulfe, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

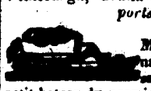

Le bateau à vapeur WOODMAN, capt. J. Parck, est maintenant en chargement, et partira sans délai. Le Woodsman est un petit bateau du premier ordre, et comme il ne tire que très peu d'eau il est probable qu'il pourra remonter sans difficulté la rivière Yazoo jusqu'à Manchester. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, où à FOSTER & HUTTON,
15 oct. Rue du Canal, No. 77.

POUR NEW-YORK.

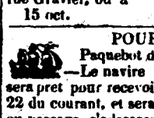

Paquebot de la Louisiane et de New-York.—Le navire NASHVILLE, capt. Jackson, sera pret pour recevoir du chargement, lundi prochain, 22 du courant, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON,
18 oct rue du Canal, No. 77.

POUR VERA CRUZ.

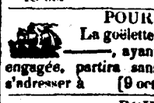

La goëlette WM. A. TURNER, capt. ——, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à [9 oct—3] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO.

La goëlette EXPRESS, capitaine J. J. Nartigue, partira positivement quatre jours après l'arrivée de la goëlette *Emperor.* Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Nartigue, ou aux soussignés. SIMON CUCULLU,
9 oct—6 J. DUFOUR & DESBOIS.

POUR NEW-YORK.

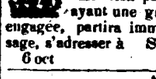

Le brick paquebot SWAN, capit. SNELL, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à SAML. P. MORGAN & CO.
6 oct rue du Camp, No. 43.

A LOUER.

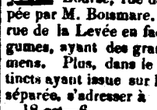

Une MAISON à étage située à côté de la Bourse, rue de Chartres, dernièrement occupée par M. Boismare. Deux maisons neuves situées rue de la Levée en face du port et de la halle aux légumes, ayant des grands magasins et de beaux logemens. Plus, dans le fond, quatre corps de logis distincts ayant issue sur la rue de la Levée par une allée séparée, s'adresser à
18 oct—6 D. SEGHERS.

A LOUER POUR UN AN.

Le Magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Frost jr., avec ou sans le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, &c. situées rue des Magasins, encoignure de la rue Suzette. S'adresser à M. WALTON,
18 oct rue de la Douane, No. 14.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
26me. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 20 Octobre.
GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES; —demis et quarts en proportion.
13 octobre J. B. FAGET, *Directeur.*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et cité de la Nouvelle Orléans. Je certifie que le 1er. d'octobre 1832, jugement a été entré, en cette cour, dans le procès de Marie Belle Dupuy épouse de V. Lessasier, contre Vincent Lessasier, son mari, dans les termes suivans, savoir:—*Marie Belle Dupuy, épouse de Lessasier* contre *Vincent Lessassier son mari.*—No. 6300.—Sur motion de Mr. A. Morphy, avocat de la demanderesse, et après l'inspection des pièces, la cour étant convaincu que les sommations et notifications voulues par la loi avaient été servies régulièrement, chaque mois, il est ordonné et décrété que les parties soient séparées de corps et de biens, et que le défendeur paye les frais du procès.

Nouvelle Orléans, 6 octobre 1832.
Signé CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré.
Registre C. page 60.
Montant du jugement
Montant des frais $32 62½
Frais du Shériff 4 00

$32 62½

Lesquels frais montent à la somme de trente deux piastres et 62½ exclusivement des frais du shériff.

En foi de quoi j'ai requi le présent et j'ai apposé le sceau de la dite cour, à la cité de la Nlle. Orléans, le 16 octobre, de l'an de notre seigneur 1832, et la 57me. de l'indépendance des Etats Unis.
17 oct—3 FRED. BUISSON, dép. greff.

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'à partir de ce jour, indépendamment des collections qu'il fait depuis quelque tems, qu'il entreprendra le courtage dans toutes ses branches. Il saisit cette occasion pour remercier les personnes qui, jusqu'à ce moment, ont bien voulu l'encourager, et leur assurer qu'il fera toujours tous ses efforts pour mériter la continuation de leur patronage.

Il prie ceux qui pourront avoir besoin de lui de s'adresser chez MM. T. Romain & Co., et Lauraine, vis-à-vis la place d'armes, No. 33, ou chez lui, rue Perdido entre Philippa et Cirque, No. 105, faubourg Ste Marie.
17 oct—6 E. VALMON MATHIEU.

PERDUE OU VOLÉE,

Le 2 de ce mois, une jeune petite CHIENNE blanche, à poils ras, ayant une légère tâche jaune sur le dos et la queue tordue. Celui qui la ramenera chez M. P. R. Delamourlière, encoignure Royale et Dumaine, recevra une récompense honnête.
9 oct ☞

A VENDRE.

Une maison en bois, de quatre chambres, cabinets, cuisine &c., situées rue des Remparts, entre Conti et St. Louis, sur un terrain de 24 pieds de face